

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 11 mai 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°12

CIRCULAIRE N° 1677/DEF/DCSCA/BGC

relative aux concours sur titres organisés en vue du recrutement dans le corps des commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air en 2012.

Du 19 mars 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

CIRCULAIRE N° 1677/DEF/DCSCA/BGC relative aux concours sur titres organisés en vue du recrutement dans le corps des commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air en 2012.

Du 19 mars 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 4 5 4 C

Références :

- 1) Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.
- 2) Arrêté du 23 mars 2009 (JO n° 113 du 16 mai 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 20/2009 ; BOEM 321.2, 510.2.1.2, 512.2.2).
- 3) Arrêté du 4 mars 2011 (JO n° 69 du 23 mars 2011, texte n° 8 ; signalé au BOC 18/2011 ; BOEM 770.1.4).
- 4) Arrêté du 4 mars 2011 (JO n° 69 du 23 mars 2011, texte n° 10 ; signalé au BOC 18/2011 ; BOEM 321.2, 775.1.1.2) modifié.
- 5) Arrêté du 4 mars 2011 (JO n° 69 du 23 mars 2011, texte n° 9 ; signalé au BOC 19/2011 ; BOEM 768.3).
- 6) Arrêté du 20 février 2012 (n.i. BO ; JO n° 52 du 1er mars 2012, texte n° 9).

Référence de publication : BOC N°21 du 11 mai 2012, texte 12.

Trois concours sur titres sont organisés en 2012 en vue d'assurer le recrutement dans le corps des commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les conditions de candidature, les modalités d'inscription aux concours et la nature des phases de présélection et d'admission sont fixées par arrêtés de 3^e, 4^e et 5^e références.

2. CALENDRIER.

Le calendrier des concours sur titres 2012 est le suivant :

- les épreuves sportives se dérouleront le vendredi 11 mai 2012.

Les candidats seront invités à se présenter sur le site de l'école militaire.

Le président de la commission de sélection peut se faire assister par des examinateurs spéciaux non membres pour l'organisation des épreuves de sport.

Les entretiens individuels se dérouleront les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 mai 2012 sur le site de l'école militaire - 1 place Joffre - 75007 Paris :

- concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'armée de l'air : le lundi 14 mai ;
- concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine : le mardi 15 mai ;

- concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'armée de terre : le mercredi 16 mai.

Les candidats se verront communiquer l'horaire des épreuves sportives et de l'entretien individuel dans les courriers de convocation individuels.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE.

La direction centrale du service du commissariat des armées adressera à tout candidat qui en fera la demande, un dossier type comportant les imprimés nécessaires pour faire acte de candidature. Le dossier de candidature est par ailleurs téléchargeable sur le site internet :

- www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr.

Un numéro vert est également mis à la disposition des candidats : 0800 627 246.

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 6 avril 2012 (minuit), cachet de la poste faisant foi, à la direction centrale du service du commissariat des armées :

Direction centrale du service du commissariat des armées
Bureau de gestion des corps
Section recrutement-formation
5 bis, avenue de la porte de Sèvres
75509 Paris cedex 15.

La date limite d'appel aux listes complémentaires pour chacun des concours sur titres est fixée au lundi 3 septembre 2012 (minuit).

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.